

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 27 juin 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 76

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2011
- du rapport municipal sur les finances
- du rapport de la Commission des finances,

décide :

1. d'accepter les comptes 2011 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2011 ;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal ;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (3 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 27 juin 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron